

Revue Qualité d'un échantillon de dossiers de bourses

Nom de l'établissement (ou référence du service)

Date de finalisation de la revue qualité

Responsable de la revue qualité (nom + fonction)

Résultat de la revue

Dossiers contrôlés :
Taux d'anomalie :

10
0%

Comment réaliser la revue-qualité ?

- saisir le nom de la structure, la date de la revue-qualité, ainsi que votre nom / votre fonction
- sélectionner un échantillon de dossiers (5 si vous traitez annuellement moins de 15 dossiers ; 15 si vous traitez moins de 250 dossiers ; au-delà, se référer au référentiel de contrôle interne)
- saisir les références des dossiers sélectionnés dans la ligne 16
- dérouler les 20 questions pour chaque dossier, en modifiant au besoin les réponses à l'aide du menu déroulant.
> Les questions grisées correspondent à des cas particuliers : par défaut, la réponse est "NC" pour "non concerné"
- Sauvegarder le fichier ; imprimer la page n°1

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
Références du dossier	Exemple 1	Exemple 2	Exemple 3	Exemple 4	Exemple 5	Exemple 6	Exemple 7	Exemple 8	Exemple 9	Exemple 10			

Questions relatives à la complétude et au respect des dates															
Présence d'un accusé de réception	oui/non	0%	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui			
Respect de la date limite de dépôt des dossiers complets nota : en l'absence d'accusé de réception, répondre "non"	oui/non	0%	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui			
Présence de toutes les pièces "standards" dans le dossier nota : RIB, avis d'impôt, documents CERFA	oui/non	0%	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui			

Questions relatives au responsable légal															
Le demandeur est il bien le responsable légal de l'enfant ; à défaut, un justificatif valide est fourni	oui/non	0%	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui			
Cas spécifique : élèves placés auprès de l'aide sociale à l'enfance (ASE) : aucune bourse n'est versée	oui/non/nc	0%	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui			

Questions relatives à l'avis d'impôt															
L'avis d'impôt fourni est bien au nom du responsable légal	oui/non	0%	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui			
L'avis d'impôt fourni est celui de l'année fiscale de référence	oui/non	0%	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui			
Le revenu fiscal de référence est bien apparent	oui/non	0%	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui			
L'enfant apparaît à charge fiscale	oui/non	0%	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui			
Cas spécifique : si l'avis d'impôt est partiel, l'autre situation partielle est fournie	oui/non/nc	0%	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui			
Cas spécifique : si les enfants apparaissent en résidence alternée, l'avis d'impôt de l'autre parent est fourni	oui/non/nc	0%	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui			
Cas spécifique : situation de concubinage : si le concubin est aussi le parent de l'enfant, son avis d'impôt est présent au dossier	oui/non/nc	0%	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui			
Cas spécifique : baisse de revenus par rapport à l'année fiscale de référence : la famille a justifié la modification de situation familiale et fourni les deux avis d'impôt N-2 et N-1	oui/non/nc	0%	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui			
Cas spécifique : familles sans avis d'impôt : des justificatifs sont fournis	oui/non/nc	0%	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui			

Questions relatives au RIB																
le RIB est au nom du responsable légal	oui/non	0%	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui			

Instruction du dossier															
Le nombre d'enfants pris en compte est correct	oui/non	0%	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui			
Le revenu de référence saisi correspond à celui présent dans les pièces	oui/non	0%	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui			
Les données saisies relatives au nombre d'enfants majeurs correspondent aux pièces	oui/non	0%	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui			
Cas spécifique : chacun des deux parents déclare fiscalement à charge le candidat boursier et les ressources des deux parents sont prises en considération : la bourse est payée au parent demandeur de la bourse	oui/non/nc	0%	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui			
Cas spécifique : en cas d'atypie du dossier, un commentaire écrit explique les décisions prises lors de l'instruction. Il est daté et le nom de l'instructeur du dossier est présent	oui/non/nc	0%	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui			

Résultat par dossier	nbre de "non"	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	résultat	ok	ok	ok	ok	ok	ok	ok	ok	ok	ok	ok	ok	ok	ok

Revue Qualité d'un échantillon de dossiers de bourses

Nom de l'établissement (ou référence du service)

Date de finalisation de la revue qualité

Responsable de la revue qualité (nom + fonction)

Résultat de la revue

Dossiers contrôlés : 10

Taux d'anomalie : 0%

% erreurs	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25
Références du dossier												

Questions relatives à la complétude et au respect des dates													
Présence d'un accusé de réception	oui/non	0%											
Respect de la date limite de dépôt des dossiers complets nota : en l'absence d'accusé de réception, répondre "non"	oui/non	0%											
Présence de toutes les pièces "standards" dans le dossier nota : RIB, avis d'impôt, documents CERFA	oui/non	0%											

Questions relatives au responsable légal													
Le demandeur est il bien le responsable légal de l'enfant ; à défaut, un justificatif valide est fourni	oui/non	0%											
Cas spécifique : élèves placés auprès de l'aide sociale à l'enfance (ASE) : aucune bourse n'est versée	oui/non/nc	0%											

Questions relatives à l'avis d'impôt													
L'avis d'impôt fourni est bien au nom du responsable légal	oui/non	0%											
L'avis d'impôt fourni est celui de l'année fiscale de référence	oui/non	0%											
Le revenu fiscal de référence est bien apparent	oui/non	0%											
L'enfant apparaît à charge fiscale	oui/non	0%											
Cas spécifique : si l'avis d'impôt est partiel, l'autre situation partielle est fournie	oui/non/nc	0%											
Cas spécifique : si les enfants apparaissent en résidence alternée, l'avis d'impôt de l'autre parent est fourni	oui/non/nc	0%											
Cas spécifique : situation de concubinage : si le concubin est aussi le parent de l'enfant, son avis d'impôt est présent au dossier	oui/non/nc	0%											
Cas spécifique : baisse de revenus par rapport à l'année fiscale de référence : la famille a justifié la modification de situation familiale et fourni les deux avis d'impôt N-2 et N-1	oui/non/nc	0%											
Cas spécifique : familles sans avis d'impôt : des justificatifs sont fournis	oui/non/nc	0%											

Questions relatives au RIB													
le RIB est au nom du responsable légal	oui/non	0%											

Instruction du dossier													
Le nombre d'enfants pris en compte est correct	oui/non	0%											
Le revenu de référence saisi correspond à celui présent dans les pièces	oui/non	0%											
Les données saisies relatives au nombre d'enfants majeurs correspondent aux pièces	oui/non	0%											
Cas spécifique : chacun des deux parents déclare fiscalement à charge le candidat boursier et les ressources des deux parents sont prises en considération : la bourse est payée au parent demandeur de la bourse	oui/non/nc	0%											
Cas spécifique : en cas d'atypie du dossier, un commentaire écrit explique les décisions prises lors de l'instruction. Il est daté et le nom de l'instructeur du dossier est présent	oui/non/nc	0%											

Résultat par dossier	nbre de "non"	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	résultat	ok	ok	ok	ok	ok	ok	ok	ok	ok	ok	ok	ok